

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, à 19H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

Sont présents : MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, BROSSETTE Maryline, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, LAFAURIE Nathalie, GONIN Bertrand, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, POULARD Denis, TOURNUS Delphine.

Absents excusés : M. GIRARD Gabriel, DURET Michel, COGNET François

Absent :

Ayant donné procuration : GIRARD Gabriel (à BROSSETTE Maryline)

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage : 12 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de votants :	12
Quorum :	06

Ordre du jour de la séance

- 1- Vote du CFU Commune
- 2- Affectation des résultats 2025 Commune
- 3- Vote du Budget Primitif 2026 Commune
- 4- Fixation des taux d'imposition 2026
- 5- Questions diverses

Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT,

Vu l'article 242 de la Loi de Finances de 2019 modifié,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux et contributions afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

BUDGET COMMUNAL				
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 233 404,58	1 146 930,00	2 380 334,58
	Recettes réalisées	405 890,24	1 084 773,43	1 490 663,67
	Restes à réaliser	325 000,00	0,00	325 000,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 233 404,58	1 146 930,00	2 380 334,58
	Dépenses réalisées	256 332,93	887 426,94	1 143 759,87
	Restes à réaliser	780 394,00	0,00	780 394,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	149 557,31	197 346,49	346 903,80
Résultats antérieurs reportés		296 041,56	195 191,39	491 232,95
Solde (inv) ou résultat de clôture (fonct)		445 598,87	392 537,88	838 136,75
Différence entre les restes à réaliser		-455 394,00	0,00	-455 394,00
Résultat cumulé excédent/déficit		-9 795,13	392 537,88	382 742,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de SAINT-VICTOR-SUR-RHINS,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats de l'exercice 2025
Budget communal

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2025 et considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025

Résultats de l'exercice :	149 557,31
Résultats antérieurs :	296 041,56
<i>Solde d'exécution cumulé :</i>	<i>445 598,87</i>

Restes à réaliser au 31/12/2025

Dépenses :	780 394,00
Recettes :	325 000,00
<i>Solde des restes à réaliser :</i>	<i>- 455 394,00</i>

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé :	445 598,87
Rappel du solde des restes à réaliser :	- 455 394,00
<i>besoin de financement de l'investissement :</i>	<i>- 9 795,13</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultats de l'exercice :	197 346,49
Résultats antérieurs :	195 191,39
<i>Total à affecter :</i>	<i>392 537,88</i>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, soit 392 537,88 €, de la façon suivante :

- 1) Affectation en excédents de fonctionnement capitalisés (crédit du compte 1068 sur le budget primitif) : 25 000,00 €
- 2) Résultat d'exécution reporté (crédit du compte 002 sur le budget primitif) : 367 537,88 €

Vote du Budget Primitif communal 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2026 qui a été soumis à la commission des finances en date du 17 février 2026.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif communal 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'adopter le Budget Primitif communal de l'exercice 2026, équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 1 339 080,00 €

Recettes : 1 339 080,00 €

En section d'investissement

Dépenses : 1 188 972,49 €

Recettes : 1 188 972,49 €

- Vote le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération d'équipement, en section d'investissement.

Fixation des taux d'imposition 2026

Vu les taux d'imposition communaux fixés en 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à ceux fixés en 2025
- Les taux de référence 2026 sont :
 - Taxe foncier bâti : 35,32
 - Taxe foncier non bâti : 31,25
 - Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 17,61

Prochaine réunion de conseil municipal :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Timothée CRIONAY

Le secrétaire,
Gérard DURILLON